
TERRI AGNEW:

Bonjour et bonsoir à tous. Bienvenue à ce séminaire web de développement de capacités sur la Piste de travail numéro 2. Nous sommes le 19 octobre 2016, il est 23 h 30.

Nous n'allons pas faire l'appel puisqu'il s'agit d'un séminaire web. Je demanderais à tout le monde de mettre vos ordinateurs en muet et lorsque vous prenez la parole, de donner votre nom pour permettre aux interprètes de vous identifier sur les autres canaux. Nous avons une interprétation en anglais, en espagnol, en portugais et en français.

Je rappellerais aussi à tous les participants que la communauté At-Large est en train de réaliser une révision indépendante et nous vous encourageons à participer à l'enquête mondiale et votre opinion est très importante pour notre organisation et pour la communauté At-Large. Si vous cliquez sur le lien que nous vous fournissons sur l'écran, à gauche de votre Adobe Connect, vous trouverez cette enquête.

Silvia Vivanco, je vous donne la parole.

SILVIA VIVANCO:

Merci beaucoup, Terri, pour votre introduction. Bienvenue à tous. Bienvenue à ce séminaire web de la participation des parties prenantes et ce séminaire donc s'appelle « Séminaire de développement de capacités sur la Piste 2 de travail », qui est organisé par LACRALO. Je voudrais remercier le département et l'équipe de participation des parties prenantes représentée par notre collègue Rodrigo Saucedo pour sa collaboration.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous allons maintenant donner la parole à Leon Sanchez, qui est un membre d'ALAC et de LACRALO et est un participant actif et collaborateur au sein de la communauté At-Large. Il a travaillé pour le groupe de CCWG Responsabilité et CCWG. Nous remercions donc Leon.

Je vais donner la parole de nouveau à Terri, qui a de nouveau quelques mots à nous adresser. Et ensuite, on donnera la parole à Leon Sanchez.

TERRI AGNEW:

Merci beaucoup, Silvia. Une petite précision avant de commencer. Après la présentation d'aujourd'hui, nous allons faire une petite série, une petite session de questions et réponses. Il s'agit de questions d'évaluation. Donc, ce quiz et ces questions d'évaluation vont apparaître sur votre écran.

Si vous avez des questions pendant le séminaire web d'aujourd'hui, écrivez-les dans la boîte qui se trouve en bas à gauche de votre écran. Je redonne maintenant la parole à Leon Sanchez.

LEON SANCHEZ:

Merci beaucoup, Terri. Comme vous le savez, notre thème de travail aujourd'hui est la Piste de travail numéro 2 pour le groupe de travail du CCWG. Comme vous le savez, ce groupe de travail a été créé pour renforcer la transparence et la redevabilité de l'ICANN dans le cadre du processus de transition qui a commencé il y a quelques années et qui vient de se terminer il y a une semaine. Une fois que le contrat entre la NTIA et l'ICANN a expiré pour la gestion des fonctions IANA.

Comme vous le savez probablement, le CCWG a été chargé de créer des propositions pour la communauté de nommage afin de renforcer la transparence et la redevabilité de l'ICANN dans le cadre de cette transition.

Le travail de ces groupes de travail, le CCWG a été divisé en deux parties. Pendant la première étape ou la première phase du travail du CCWG, il y a plusieurs thèmes qui ont été identifiés. Il y a eu des thèmes qui étaient destinés à être analysés de près et il fallait envisager les activités au-delà de la transition.

Donc, voyons un petit peu au début de la transition ce qui s'est passé. La transition devait avoir lieu en septembre 2015 ; ça n'a pas été possible de répondre à ce délai, parce que la proposition n'était pas terminée. Le contrat entre la NTIA et l'ICANN a été prolongé de presque un an et cela a permis de finir la proposition pour la transition des fonctions IANA et d'aborder la question de la redevabilité et de la transparence de l'ICANN aussi.

Dans cette proposition, il y avait plusieurs thèmes qui demandaient plus de travail pour améliorer tout ce processus et par conséquent, au sein du CCWG, ces deux thèmes ont été abordés selon différents critères.

La transition par exemple ne devait pas dépendre de certains thèmes qui devaient être abordés et analysés. La transition ne devait pas être stoppée par ces thèmes et les autres critères à analyser pour analyser ces deux thèmes étaient les suivants : vu la complexité des problèmes – et ce niveau de complexité était élevé, il fallait davantage de temps pour aborder ces thèmes.

Mais je voudrais mettre l'accent ici sur le fait que ce ne sont pas des thèmes de grande importance. Non... Ce sont des questions très importantes qui ont été analysées pendant la première étape, mais qui demandaient davantage d'analyses et de temps. Donc, c'est pour cela qu'il y a eu une deuxième phase pour aborder ces thèmes.

Qu'est-ce que nous avons fait au sein de ces groupes du CCWG pour pouvoir travailler sur ces thèmes ? Eh bien, nous avons divisé le travail en plusieurs sous-groupes en fonction des thèmes et des discussions. Il y a eu des rapports qui ont été élaborés et la proposition a été ensuite envoyée à la NTIA. Dans le domaine de la transparence et de la redevabilité, ces groupes ont déjà été formés.

Nous ne pouvons pas ajouter d'autres thèmes à la discussion. Ces groupes ont été formés en fonction des thèmes. Si on ajoutait d'autres activités, cela ne serait pas dans le cadre du transfert des fonctions d'IANA. Voilà les thèmes qui ont été identifiés et qui ont été analysés dans le premier rapport du CCWG.

Des volontaires du CCWT ont été convoqués et des personnes de la communauté en général ont été convoquées, des membres de l'ICANN aussi pour participer à ces sous-groupes. Les thèmes sont les suivants : la diversité, la ligne de conduite, les droits de l'homme, la juridiction, l'Ombudsman, la révision du processus de coopération collaborative, la redevabilité des SO et des AC, la redevabilité du personnel et la transparence.

Par conséquent, ces thèmes seront abordés par ces sous-groupes et il y a une large gamme de problèmes au sein des structures de l'ICANN. Par exemple, quand on parle de la diversité, les sous-groupes de travail qui

vont travailler dans le domaine de la diversité se sont réunis et ont discuté des commentaires faits par différents groupes et membres de la communauté de façon à pouvoir fournir une définition concernant la diversité et au sein, bien sûr, du cadre de travail de l'ICANN.

Ils travaillent donc sur cette question, ils ne sont pas arrivés à une conclusion, puisque c'est une activité qui est en cours de réalisation. Et pour donner un exemple, c'est important de tenir compte du fait qu'au sein de l'ICANN, une partie des objectifs ou une partie de la diversité ou une partie des objectifs de ces groupes de travail fournissent une première proposition pour cette définition du mot diversité. Selon le groupe de travail, la diversité au sein de l'ICANN est liée à la diversité de l'ICANN pour permettre à différentes parties prenantes de participer et d'être représentées à différents niveaux de notre organisation et cela, dans différents thèmes de notre organisation. Ça a été la première version donc, la version préliminaire qui a été donnée de la diversité.

Dans ce cas-là, la diversité comprend les langues, la diversité géographiques, les genres, les parties prenantes et leurs intérêts, l'ouverture qui est requise pour être vraiment divers et d'autres thèmes liés à ce thème principal qui est bien sûr – nous l'avons dit – la diversité.

Lorsqu'il s'agit de la méthodologie de travail utilisée par ces groupes de travail, cette méthodologie doit être définie, mais le groupe de travail a besoin, doit faire un rapport au CCWG lors des réunions plénières du CCWG. Ils doivent présenter les résultats de leurs travaux, soumettre des documents pour qu'ils soient approuvés par le CCWG.

Nous avons travaillé au sein du CCWG et il n'est pas nécessaire de s'inquiéter pour ce processus et nous pensons que nous allons travailler

dans cette Piste de travail numéro 2, nous allons continuer à travailler de la même manière et nous allons travailler en fonction ou en essayant d'obtenir un consensus.

Une fois que ces premiers travaux seront présentés au CCWG, le CCWG va décider si ces rapports sont approuvés ou pas, si des conclusions ou des observations sont nécessaires ou sont suggérées. Une fois que l'on aura dépassé cette étape, à ce moment-là, le CCWG pourra adopter ces rapports tels qu'ils auront été présentés et rédigés par les sous-groupes de travail. Il y aura un rapport consolidé : c'est notre objectif contenant les opinions des différents sous-groupes. Notre objectif est de fournir ces informations au Conseil de l'ICANN pour qu'il les adopte et les met en œuvre ensuite.

Un autre thème important au sein de ces sous-groupes de travail, un thème très important même et c'est un groupe dans lequel il y a des discussions très intéressantes : c'est le groupe qui travaille sur les droits de l'homme.

Les discussions portant sur ce thème sont très importantes ; au sein de l'ICANN, elles ont été abordées par rapport au respect des droits de l'homme principalement, c'est-à-dire les droits humains ou les droits de l'homme par rapport aux activités quotidiennes, aux fournitures contractuelles ou aux questions contractuelles. Ce n'est pas une question close. Nous sommes en train de définir la portée du travail de ce groupe de travail et du problème des droits de l'homme au sein de notre organisation – au sein de l'ICANN.

C'est pour cela et dans cet objectif qu'il y a de nombreux documents analysés dans le cadre de ce travail : par exemple, la déclaration des

droits de l'homme, les principes des droits de l'homme pour les compagnies et d'autres documents du même type ont été rédigés par des experts et qui sont très importants pour ce travail.

Ce groupe de travail a commencé la collaboration avec d'autres groupes venant de différentes unités constitutives appartenant à l'ICANN. Nous avons déjà travaillé sur les droits de l'homme auparavant de façon à analyser, à voir si les activités ou le travail réalisé est compatible avec le travail du CCWG et pour éviter les doublons et la répétition de ce type d'activités.

Je voudrais mettre l'accent sur le fait que cette discussion se focalise sur la façon dont l'ICANN devrait respecter les droits humains et non pas sur la façon dont l'ICANN devrait procéder dans le domaine des droits de l'homme ou mettre en œuvre les droits humains.

Si l'on dit que l'ICANN devrait respecter les droits humains, une partie de la communauté ne sera pas d'accord peut-être avec ce concept, parce que cela risque de nous détourner, de détourner l'ICANN de sa mission. Donc, nous essayons d'éviter de détourner l'ICANN de sa mission et c'est pour cela qu'il est important de comprendre que lorsqu'on parle des droits humains, on parle du respect des droits humains au sein de l'ICANN, mais pas de la protection des droits humains. C'est important de le dire.

Un autre point important qui contient aussi beaucoup de controverses est celui de la juridiction : la juridiction a été abordée de différents points de vue et de différentes perspectives. Il y a différentes, de nombreuses discussions qui ont porté sur ce thème, qui ont analysé les possibilités d'avoir et de déménager les bureaux de l'ICANN à l'extérieur

de la juridiction américaine. C'est une discussion qui existe depuis un bon moment. À mon avis, c'est difficile, c'est presque impossible.

Ce changement de domicile, de lieu de domicile est difficile pour notre organisation, parce que déplacer l'ICANN à l'extérieur des États-Unis impliquerait que l'on devrait dissoudre l'ICANN telle que nous le connaissons pour créer un autre ICANN dans un autre pays et pour ce faire, cela va donner lieu à de nombreuses complications et mettre en danger la stabilité de l'adresse et du nom de domaine, des noms de domaine. Donc, c'est une possibilité qui est compliquée.

Cependant, dans le cadre des principes de travail des groupes de travail qui appliquent la diversité et l'inclusion, il y a des gens qui veulent parler de ce problème et qui veulent avoir un endroit, un lieu de discussion pour ce type de problèmes. Nous tiendrons compte bien sûr de leurs conclusions et ces conclusions seront présentées au CCWG – comme je l'ai déjà dit.

Un autre thème important, c'est l'Ombudsman. Parmi les amendements qui ont été faits, il y a différentes modifications liées au rôle de l'Ombudsman. Nous en discutons beaucoup actuellement. Ce rôle devrait couvrir différents aspects qui sont reliés à la clientèle des PTI. Vous savez que PTI signifie IANA après la transition, IANA post-transition. C'est une nouvelle organisation qui va être créée pour remplacer les départements qui existaient au sein de l'ICANN et qui géraient les fonctions IANA auparavant.

Maintenant, ce sera une nouvelle organisation indépendante qui va être créée ; c'est une nouvelle organisation qui sera importante au sein de l'ICANN et qui sera une organisation en tant que telle, séparée et

indépendante. Donc, l'Ombudsman devrait être responsable de ce nouvel aspect, de ce nouveau rôle, de cette nouvelle relation qui va apparaître entre les clients des fonctions IANA et l'organisation elle-même, cette nouvelle relation, parce qu'il s'agit d'un thème qui est lié à tout ce qui intéresse l'ICANN.

Il y a d'autres thèmes qui vont aussi être abordés ; par exemple, la redevabilité des SO et des AC ; la redevabilité du personnel et la transparence du personnel de l'ICANN ; la transparence de l'ICANN ; la visibilité que l'ICANN devrait fournir à certaines informations comme, par exemple, les résultats, la divulgation de données et d'informations. Il y a toute une discussion sur ce point lié à la transparence.

Je voudrais maintenant vous parler un peu plus de tout cela, mais puisque ce sont des discussions qui ont lieu actuellement, il n'y a pas encore de conclusions qui ont été faites pour le moment dans ces sous-groupes de travail.

Maintenant, si vous voulez participer au travail de ces sous-groupes, vous pouvez le faire. Vous pouvez rentrer dans ces sous-groupes comme participant ou comme observateur. Ici, nous vous donnons les liens des pages wiki pour ces groupes de travail. Il est clair que, sur ces pages wiki, vous trouverez des informations si cela vous intéresse. Si vous voulez voir l'évolution des discussions, si vous voulez participer à ces discussions, si vous voulez participer au travail du groupe de travail, vous pouvez le faire.

Vous pouvez aussi demander à participer au CCWG. Vous pouvez participer comme participant à part entière ou comme observateur. La différence, c'est que les participants doivent participer de manière

active, alors que les observateurs ne sont pas obligés de participer activement, mais devront exprimer leur point de vue de temps en temps. Cependant, aucune participation active n'est demandée aux observateurs.

Si vous voulez participer à un de ces sous-groupes de travail, n'hésitez pas à le faire. Mais vous devez tenir compte de votre propre programme de travail, de votre agenda, parce qu'on vous demande de participer activement dans ces sous-groupes de travail. Et, bien sûr, si vous avez de nombreuses activités ou si dans votre travail vous avez beaucoup d'heures de travail ou si vous appartenez déjà à d'autres groupes de travail, faites attention parce que ces engagements que vous prendrez envers ces sous-groupes de travail pourraient avoir un impact sur le reste de vos activités. Si vous voulez vous joindre donc à un de ces groupes de travail, tenez compte de votre charge de travail actuelle avant de le faire.

Et là-dessus, je vous propose de passer à la session des questions et des réponses.

Le site Internet pour le CCWG, l'adresse de ce site est sur l'écran. Vous la voyez sur l'écran et sur ce lien, vous allez trouver toutes les informations. Vous allez apprendre pourquoi il y a eu une piste de travail, une deuxième piste de travail et vous connaîtrez les différentes adresses courriel, les rapports qui ont été rédigés. Tout cela est donc diffusé sur cette page Internet et vous trouverez d'autres informations aussi sur les pages wiki des sous-groupes de travail.

Et maintenant, je vais redonner la parole à Silvia pour qu'elle continue et ensuite qu'elle donne la parole aux participants.

SILVIA VIVANCO: Merci beaucoup, Leon, pour cette présentation très détaillée. Il y a uniquement une question de Glenn McKnight, qui demande ce qui se passe pour les personnes handicapées. Et je crois que ceci est lié aux droits de l'homme. Il y a certains points de cette question qui, en fait, ont trait aux personnes handicapées.

LEON SANCHEZ: Merci Silvia. En ce qui concerne l'inclusion des personnes handicapées, nous en avons parlé au sein du groupe diversité. Malheureusement, il n'y a toujours pas eu de conclusion à notre discussion que nous pouvons soumettre. Il n'y a pas eu en fait de réponse à cette question. Ceci étant, vous êtes les bienvenus si vous souhaitez participer et apporter quelque chose à notre groupe de travail.

Il y aura une première rédaction des conclusions lors de la réunion de Copenhague et à ce moment-là, je pense que les choses seront un petit peu plus claires en termes d'avenir et nous aurons sans doute des réponses un petit peu plus précises à certaines de ces questions, dont celle de Glenn sur les personnes handicapées. En ce qui concerne la deuxième question, donc quelle est la différence entre le respect et la protection des droits de l'homme ? Est-ce que c'est bien ça, Silvia ?

C'est ça. Alors, la différence entre le respect et la protection des droits de l'homme, selon le CCWG et sa proposition, c'est qu'on fait référence à une participation active au contrôle et à la supervision de manière à s'assurer qu'en fait les droits de l'homme sont respectés. La protection, cela voudrait dire que l'ICANN agit de manière à intégrer les droits de

l'homme à l'espace des noms de domaine. Selon ce que nous comprenons, cela ne fait pas partie de la mission de l'ICANN. Ce n'est pas désirable.

Respecter, ça veut dire que toutes les activités dans lesquelles l'ICANN est impliqué sont en fait respectueuses des droits de l'homme et ne violent pas les droits de l'homme, mais ça ne veut pas dire qu'il va y avoir des actions positives qui soient effectuées pour les protéger. Voilà donc. Je ne sais pas si cela répond à la question de Glenn.

SILVIA VIVANCO:

Je pense que c'est une très bonne réponse. Alors, je vais voir s'il y a d'autres questions. Je suis en train de lire le chat et je ne vois pas d'autres questions. Je vais d'abord demander à mes collègues. Rodrigo, peut-être que vous avez vu des questions que je n'ai pas remarquées ? Bon, je crois qu'il n'y a pas d'autres questions. On peut peut-être passer simplement à notre questionnaire, à notre petit test. Il y a plusieurs questions. Donc, je vais passer la parole à Terri. Allez-y, Terri.

TERRI AGNEW:

Merci. Nous allons donc passer au petit test du webinaire. Nous avons deux questions. Donc, je vous rappelle que ces questions vont apparaître à droite sur votre écran. Premièrement, pourquoi doit-on travailler en deux étapes ? Donc, alors la première réponse. Leon, est-ce que vous pouvez nous donner la bonne réponse ? Désolé, on n'a pas eu le temps de tout traduire ça.

LEON SANCHEZ: La bonne réponse, c'est la réponse numéro 2, parce qu'il y a des problèmes qui ont été identifiés, qui nécessitent davantage de travail et donc, nous avons dû dépasser les délais qui étaient impartis.

TERRI AGNEW: Alors deuxième question : les groupes de travail sont-ils clos ? Donc, vous pouvez choisir votre réponse. Premièrement : non, n'importe qui peut participer. Deuxièmement : oui, uniquement par invitation. Troisièmement : oui, seule la communauté de l'ICANN peut participer. Leon, est-ce que vous pouvez nous donner la bonne réponse ?

LEON SANCHEZ: Alors la bonne réponse, c'est la première réponse : non, n'importe qui peut participer. Donc, les groupes ne sont pas clos.

TERRI AGNEW: Merci Leon. Y a-t-il d'autres questions, d'autres commentaires ?

SILVIA VIVANCO: Je crois que nous avons encore le temps de répondre à d'autres questions. Donc, n'hésitez surtout pas à les poser maintenant.

LEON SANCHEZ: Alors, il y a quelqu'un qui demande : « comment vous allez Silvia ? »

SILVIA VIVANCO:

Ça va très bien. Très bien. Alors, s'il n'y a pas d'autres questions, et bien nous allons passer à l'évaluation, ce qui est très important pour nous. Ce petit sondage est très important pour nous de manière à ce que nous puissions ajuster notre travail à l'avenir pour les webinaires futurs.

TERRI AGNEW:

Alors, nous avons sept questions. Donc, encore une fois, elles apparaissent à droite sur votre écran. Première question : que pensez-vous de l'heure du webinaire ? Premièrement : trop tôt. Deuxièmement : ça va. Troisièmement : trop tard.

Question numéro deux : dans quelle région habitez-vous actuellement ? Premièrement : Afrique... Très bien.

Troisième question : combien d'années d'expérience avez-vous dans la communauté de l'ICANN ? Allez-y, vous pouvez répondre.

Quatrième question : que pensez-vous de la technologie utilisée pour le webinaire ? Donc, l'audio, la vidéo, le téléphone. Vous pouvez répondre. Allez-y.

Cinquième question : est-ce que l'intervenant a démontré sa maîtrise du sujet ? Vous pouvez répondre.

Question six : êtes-vous satisfait du webinaire ? Allez-y, vous pouvez répondre.

Et enfin, la septième question, et donc cette question restera à l'écran. Vous pouvez prendre votre temps pour répondre. Quels sont les sujets que vous aimeriez voir couvert lors des webinaires à venir ?

Je vais maintenant repasser la parole à Silvia qui va conclure notre webinaire.

SILVIA VIVANCO:

Merci beaucoup pour votre participation à ce webinaire. Notre intervenant Leon vient de partir. Je le remercie quand même, mais je vous remercie encore une fois. Nous avons donc terminé. Nous continuerons avec d'autres webinaires sur la base des sujets que vous nous suggérez. Merci beaucoup et au revoir.

TERRI AGNEW:

Encore une fois, ceci conclut le webinaire d'aujourd'hui. Merci beaucoup de vous être joint à nous. N'oubliez pas de déconnecter vos lignes et nous vous souhaitons une excellente...

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]